



28 avril 2022

(22-3362)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE  
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

GUATEMALA: DÉCISION GOUVERNEMENTALE N° 52-2022. MODIFICATIONS DE LA DÉCISION  
GOUVERNEMENTALE 233-2003 DU 9 AVRIL 2003, RÈGLEMENT D'APPLICATION  
DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS CONNEXES

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>GUATEMALA</b>
--	------------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Intitulé</b>	Décision gouvernementale n° 52-2022. Modifications de la Décision gouvernementale n° 233-2003 du 9 avril 2003, Règlement d'application de la Loi sur le droit d'auteur et les droits connexes
<b>Objet</b>	Droit d'auteur et droits connexes
<b>NATURE DE LA NOTIFICATION</b>	<input checked="" type="checkbox"/> PRINCIPALES LOIS OU RÉGLEMENTATIONS CONSACRÉES À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2022/IP/GTM/22_3081_00_s.pdf">https://ip-documents.info/2022/IP/GTM/22_3081_00_s.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/GTM/C/2</a>
<b>Brève description du texte juridique notifié</b> <p>Le texte notifié présente les modifications devant être apportées au Règlement d'application de la Loi sur le droit d'auteur et les droits connexes. Les définitions fournies dans le Règlement ont été modifiées de façon à refléter le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées; le texte intègre également les devoirs et les pouvoirs des entités autorisées dans le chapitre sur les droits moraux et patrimoniaux grâce à l'ajout des articles 30<i>bis</i> et 30<i>ter</i>.</p>	
<b>Langue(s) du texte notifié</b>	Espagnol
<b>Entrée en vigueur</b>	6 juin 2022; La Décision gouvernementale n° 52-2022 a été publiée dans le <i>Diario de Centro América</i> (Journal officiel de la République du Guatemala) et doit entrer en vigueur 90 jours après sa publication.
<b>Autre date</b>	Publication: 8 mars 2022

**Précisions sur la notification**

<b>Date de présentation de la notification</b>	25 avril 2022
<b>Autres renseignements</b>	
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<p>Registro de la Propiedad Intelectual (Bureau du Registre de la propriété intellectuelle)  Ministerio de Economía (Ministère de l'économie)  7ª Avenida 7-61, Zona 4  Ciudad de Guatemala  Guatemala  Code postal 010004</p> <p>Téléphone: (502) 23247070  Adresse électronique: <a href="mailto:rpi@rpi.gob.gt">rpi@rpi.gob.gt</a></p> <p>Dirección de Administración del Comercio Exterior (Direction de l'administration du commerce extérieur)  Ministerio de Economía (Ministère de l'économie)  8a Avenida 10-43, Zona 1  Ciudad de Guatemala  Guatemala  Code postal 01001</p> <p>Téléphone: (502) 2412 0337  Adresse électronique: <a href="mailto:fvasquez@mineco.gob.gt">fvasquez@mineco.gob.gt</a></p>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et réglementations notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.